



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011 à dix-huit heures**

L'an deux mille onze, le 19 du mois de décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos les Bains, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à l'hôtel de ville, 179 Bd de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe PÉRUSAT, maire.

Les membres du conseil municipal ont été convoqués par lettre en date du 6 décembre 2011.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. PÉRUSAT, Maire, M. CANCALON, Mme VENESI, M. EYMERI, Mme PRUNIER, M. CLAVÉ, Mme MASSON, M. LAULOM, M. MONTANÉ, adjoints au maire, M. CAZENEUVE, M. LAHAYE, conseillers délégués, M. BERTHELET, M. BACQUÉ-CAZENAVE, Mme BODIN, Mme HENIN, Mme GRELAUD, Mme LACAZE, M. VILLEPONTOUX, M. SOUMAT, Mme HEREYRE, M. CONFOULAN, Mme BERNIER, M. BACONNET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS OU REPRESENTÉS :**

Mme WISNIEWSKI a donné procuration à M. BACQUÉ-CAZENAVE - Mme ARNAUD a donné procuration à M. CLAVÉ - Mme PALVADEAU a donné procuration à M. LAULOM - M. SIROU a donné procuration à M. CAZENEUVE - Mme DAQUIN - Mme OSCADE a donné procuration à M. CONFOULAN

**ÉTAIT SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Monsieur CONFOULAN

**GLOBALISATION DES DÉPENSES DES GROUPES SCOLAIRES  
- Année 2012 -**

*Monsieur Jean-Jacques MONTANÉ, maire adjoint, expose :*

« Mes Chers Collègues,

Chaque année, le budget communal participe financièrement à la vie scolaire, afin d'offrir les meilleures conditions de fonctionnement aux Ecoles primaires. Cette dotation par tête sert à financer les nombreuses lignes budgétaires qui sont affectées aux Ecoles, et notamment les dépenses matérielles des établissements scolaires dont les prix sont en constante augmentation : achats de fournitures diverses, livres, sorties pédagogiques, classes de neige, classes vertes, ...

Les Directrices et Directeurs de chaque école se voient ainsi confier un budget propre, qu'ils gèrent librement avec le Conseil des Maîtres, voire le Conseil d'École.

Notre Collectivité actualise chaque année le montant de cette dotation, cette année une augmentation de 1% sera appliquée à cette dotation par capitation, dans le souci de préserver les moyens de nos Ecoles et de leur permettre de fonctionner dans les meilleures conditions, pour le bien-être des élèves et des enseignants.

Nous vous proposons pour l'année 2012 de valider, en accord avec les Directeurs et Directrices des établissements concernés, les montants suivants :

- École maternelle : 75,90 € ( 75,20 € par élève en 2011)
- École élémentaire : 109,10 € (108,00 € par élève en 2011)

Nous vous remercions de bien vouloir habiliter Monsieur le Maire à verser cette allocation forfaitaire aux Écoles de notre Ville.

Je vous remercie de votre accord.

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : D. HEREYRE, J. CONFOULAN, M. BERNIER  
M. OSCADE,**

**Sur quoi, le conseil municipal, à la majorité des membres votants présents ou représentés :  
APPROUVE les dispositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en mairie,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre suivent les signatures



Pour copie conforme,  
En mairie, le 19 décembre 2011

**Le maire**

**Ph. PÉRUSAT**